

PLU approuvé le 03.10.2007

Modification n°1 du PLU approuvée le 14.09.2009

Modification n°2 du PLU approuvée le 24.02.2015

Modification n°3 du PLU approuvée le 11.01.2016

Révision n°1 du PLU prescrite le 17.09.2015

Révision n°1 du PLU arrêtée le

Révision n°1 du PLU approuvée le



6C1. Notice des Annexes Sanitaires

I. Eau potable¹

La commune de Solliès-Toucas est membre du SIVOM du canton de Solliès-Pont qui regroupe cinq communes (Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède et Belgentier).

Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie directe par la commune, le syndicat assurant la production et l'adduction de l'eau.

Le service public de production et l'adduction d'eau potable est délégué par affermage à la SADE – Exploitation du Sud-Est depuis le 01/07/2010.

La commune de Solliès-Toucas est alimentée par deux ressources :

- un ressource propre, la Font du Thon ;
- un complément par un appel d'eau depuis le SIVOM du canton de Solliès-Pont en cas de montée en turbidité ou en période d'étiage.

1. Les infrastructures

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à Veolia, est potentiellement composé :

- des installations de prélèvement et de production,
- des réseaux de distribution,
- des branchements en domaine public,
- des outils de comptage,
- des équipements du réseau.

- Installations de production

La commune dispose d'une unité de pompage et de deux surpresseurs sur son territoire :

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP - Station Font du Thon	1 300	-
Capacité totale	1 300	-

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
SURP - Pied de Lègue	6	-
Surpresseur Rouvière		-
Capacité totale		-

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

¹ Source : Rapport Annuel 2016, Service de l'eau potable

- Réservoirs

La commune dispose de quatre réservoirs sur son territoire :

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réserv. de Truebis (500 m3)	500
Réserv. des Costes 1 (150 m3)	150
Réserv. des Esplanes (500 m3)	500
Réservoir Les Costes 2 (150 m3)	150
Capacité totale	1 300

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

La création d'un réservoir supplémentaire est envisagée à l'Ouest de Valaury, relié au Canal de Provence.

- Réseaux de distribution

La longueur totale du réseau d'eau potable est de 49 km de canalisations d'adduction et plus de 35 km de canalisations de distribution.

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	49	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	35 181	Bien de retour

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous diamètres (ml)	49	35 181	35 230
Diamètre 40 (mm)		90	90
Diamètre 50 (mm)		89	89
Diamètre 60 (mm)		2 682	2 682
Diamètre 75 (mm)		894	894
Diamètre 80 (mm)		3 335	3 335
Diamètre 90 (mm)		425	425
Diamètre 100 (mm)		18 264	18 264
Diamètre 110 (mm)		734	734
Diamètre 125 (mm)		981	981
Diamètre 150 (mm)		6 877	6 877
Diamètre 160 (mm)		15	15
Diamètre 200 (mm)	7	784	791
Diamètre 400 (mm)	42		42
Diamètre indéterminé (mm)		11	11

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

En 2016, ce sont plus de 2 000 branchements qui sont recensés, raccordés par plus de 7 km de canalisations.

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	2 009	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	7 463	Bien de retour

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la société	2 255	Bien de reprise

(*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	60	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	60	Bien de retour

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

2. La ressource

- Les volumes prélevés

Le volume prélevé dans le forage de la Font du Thon représente, en 2016, près de 345 000 m³. Ce volume est en augmentation régulière.

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UP - Station Font du Thon	30	1 050

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	335 749	327 765	298 582	331 499	344 670	4,0%
UP - Station Font du Thon	335 749	327 765	298 582	331 499	344 670	4,0%

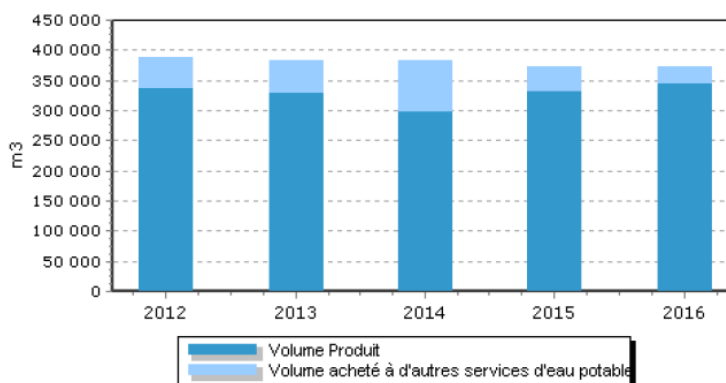
Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

- Les volumes distribués

Outre les volumes prélevés dans le forage de la Font du Thon (dont une partie est revendue), des volumes sont achetés au SIVOM du Canton de Solliès-Pont à hauteur de 26 700 m³ environ en 2016. La part de volume acheté a fortement diminuée.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé (m3)	335 749	327 765	298 582	331 499	344 670	4,0%
Volume produit (m3)	335 749	327 765	298 582	331 499	344 670	4,0%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	52 981	54 575	83 125	40 633	26 696	-34,3%
Volume mis en distribution (m3)	388 730	382 340	381 707	372 132	371 366	-0,2%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



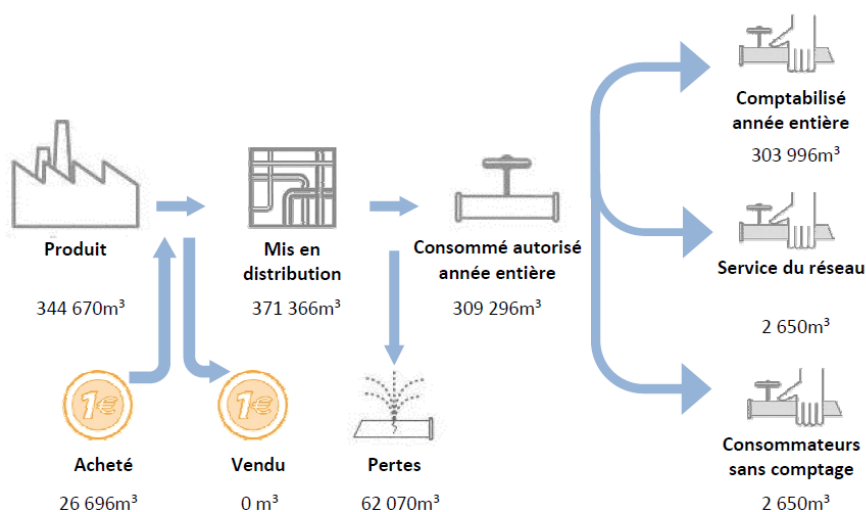
	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	52 981	54 575	83 125	40 633	26 696	-34,3%
CC de la Vallée du Gapeau	52 981	54 575	83 125	40 633	26 696	-34,3%

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

Le volume consommé autorisé comprend le volume comptabilisé, le volume consommateur sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et le volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Ainsi, en 2016, le volume consommé total représente environ 310 000 m³ alors qu'il n'était que de 283 000 m³ en 2010.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	276 319	265 474	269 263	275 701	304 827	10,6%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	364	365	366	367	0,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros année entière (m3)	277 837	266 203	269 263	274 948	303 996	10,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	281 619	270 774	274 563	281 001	310 127	10,4%
Volume consommé autorisé année entière (m3)	283 137	271 503	274 563	280 248	309 296	10,4%

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable



Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

- La qualité de l'eau

La qualité de la ressource distribuée fait l'objet de mesures de protection, de traitement, et de contrôles très réguliers. Le Code de la Santé Publique définit les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et la distribution des eaux.

Les contrôles effectués sur la ressource en eau ne font pas apparaître de non-conformités.

De même, selon les contrôles sanitaires et de surveillance réalisés en 2016, l'eau distribuée est conforme aux limites ou références de qualité.

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	40	40	28	28
Physico-chimique	491	491	3	3
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	80	80	28	28
Physico-chimique	180	180	114	110
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	145			

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégataire			
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux limites ou aux références de qualité	Type de seuil
Atrazine	1	1	Limite de Qualité
Carbone Organique Total	3	3	Référence de Qualité
Déséthylterbuthylazine	1	1	Limite de Qualité
Fer total	2	2	Référence de Qualité
Nitrates	3	3	Limite de Qualité
Simazine	1	1	Limite de Qualité
Terbuthylazine	1	1	Limite de Qualité
Turbidité	48	48	Limite et Référence de Qualité

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'Eau Potable

II. Assainissement des eaux usées

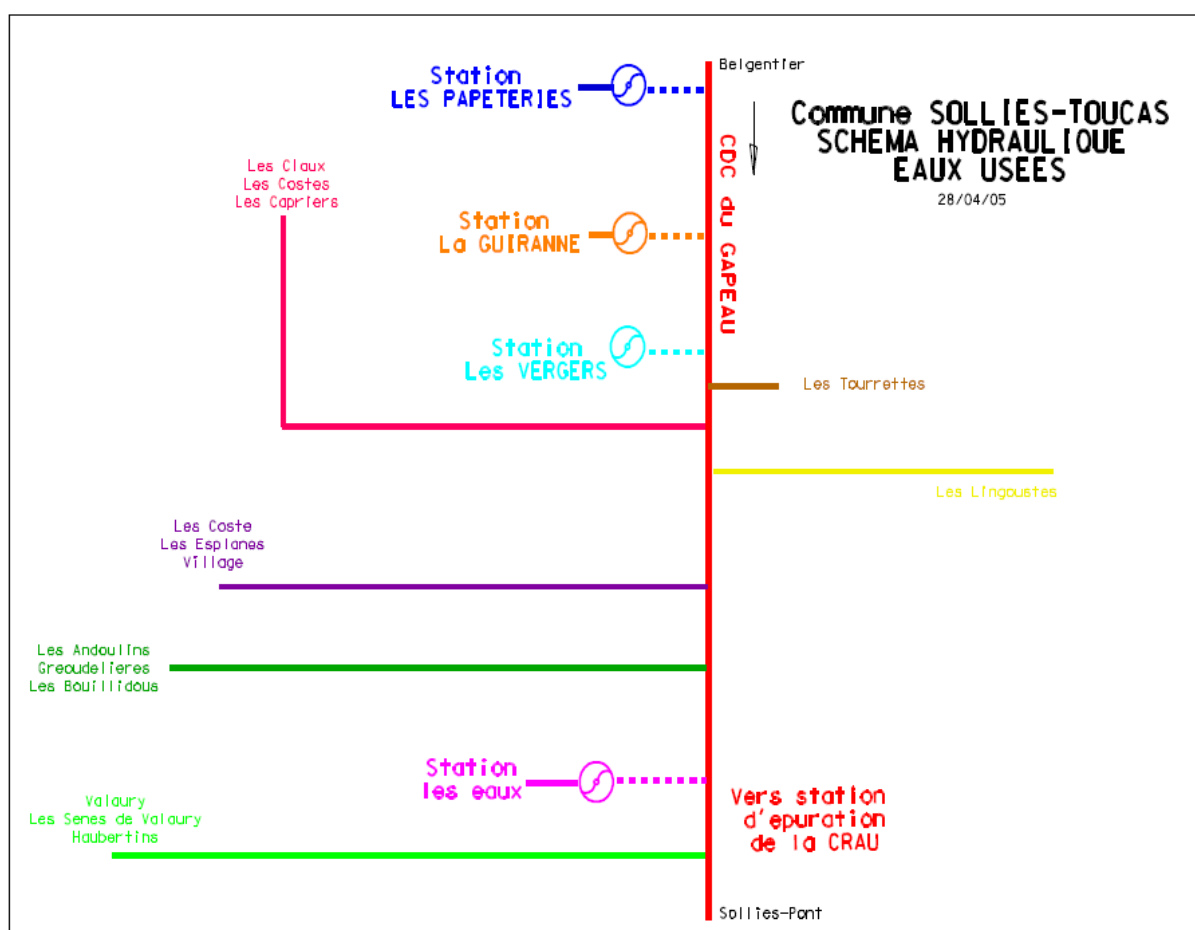
Le service public d'assainissement est assuré en régie directe par la commune, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) assurant le transport et le traitement à la station d'épuration communautaire.

Le service public d'assainissement est délégué à la SADE depuis le 1^{er} juillet 2010. Le service de traitement des eaux usées a été délégué à Véolia Eau au 1^{er} janvier 2013.

1. Assainissement collectif²

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'assainissement est composé :

- des postes de relèvement,
- des réseaux de collecte,
- des équipements du réseau,
- des branchements.



Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'assainissement

² Sources : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'assainissement ; Rapport Annuel 2014, Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Réseaux de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif. En 201, le linéaire de canalisation est de près de **26 km**.

Canalisations	2016
Canalisations eaux usées (ml)	25 700
<i>dont gravitaires (ml)</i>	25 403
<i>dont refoulement (ml)</i>	297

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'assainissement

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR - Eaux	Oui	21
PR - Guiranne	Oui	26
PR - Papeteries	Oui	9
PR - Vergers du Gapeau	Oui	14

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'assainissement

- Branchements

En 2016, **1 621 branchements** sont recensés sur la commune.

Branchements		Qualification
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	1 621	Bien de retour
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	Bien de retour

Source : Rapport Annuel du délégataire 2016, Service de l'assainissement

- Volumes collectés

En 2014, sur le territoire de la CCVG collecté, c'est un volume de 2 259 118 m³ qui a été collecté.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 13-14
Volume collecté (m ³)	1 991 063	1 959 409	2 083 780	2 064 231	2 259 118	+ 9,44%

Source : Rapport Annuel 2014, CCVG

- Système de traitement

Les effluents sont traités à la station communautaire à La Crau. Sont traités les effluents des 5 communes de la CCVG (Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, La Farlède et Belgentier), ceux de La Crau ainsi que les eaux industrielles (notamment la distillerie « La Varoise » de La cau, la cavec coopérative de La Crau, la blanchisserie de La Farlède...) qui font l'objet de conventions de rejet.

Les caractéristiques de la station de traitement sont les suivantes :

Objet	DONNES TECHNIQUES
CAPACITE	80 000 EH
DEBIT JOURNALIER	14 500 m ³
CHARGE NOMINALE	DBO ₅ = 5 424 kg/j DCO = 12 166 kg/j MES = 7 120 kg/j Pt = 171 kg/j
TRAITEMENT	Boues activées – aération prolongée Digestion anaérobie des boues, filtre à sable
CONSTRUCTION	12 novembre 2008 : 1 ^{ère} file 3 août 2009 : 2 ^{ème} file
REJET	DBO ₅ : 15 mg/l ; DCO : 50 mg/l ; MES : 20 mg/l ; NGL : 10 mg/l ; NTK : 5 mg/l ; Pt : 1 mg/l

Source : Rapport Annuel 2014, CCVG

L'autorisation de rejet du 13 octobre 2006 est en vigueur depuis la mise en service de la nouvelle station.

DESIGNATION	Entrée	Sortie	Rendement
DBO ₅ (kg / j)	2 312	34	98 %
DCO (kg / j)	6 022	224	96 %
MES (kg / j)	2 567	48	98 %

Source : Rapport Annuel 2014, CCVG

Les volumes annuels sont les suivants :

- volume collecté : 2 259 118 m³ ;
- volume traité : 3 823 293 m³ ;
- eaux parasites : 1 564v175 m³, soit + 407 639 m³, ce qui reste trop important.

Sous-produits de la station :

Nature	Destination
Boues	3 388 tonnes - valorisation à l'unité de compostage communautaire
sables et graisses	Evacués vers un centre de traitement
refus de grille	Décharge

Source : Rapport Annuel 2014, CCVG

2. Assainissement non-collectif³

L'assainissement non collectif concerne l'ensemble des installations qui desservent des constructions qui ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement. Pour les particuliers, le dispositif d'assainissement comprend le plus souvent un système de prétraitement (fosse septique/fosse toutes eaux) et un système de traitement par épandage dans le sol.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concerne tous les secteurs ne disposant pas d'un réseau de collecte des eaux usées du secteur communautaire des communes des cinq communes de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

En 2016, le parc d'installations concernées est estimé au regard du diagnostic existant à 1 517 environ sur le territoire intercommunal (soit environ 4 500 habitants), dont **229 installations** à Solliès-Toucas.

Dans la commune, sur les 218 installations diagnostiquées entre 2009 et 2016, 84 sont jugées conformes, soit un taux de conformité de 38,5 %. Sur les 133 considérées non conformes seule une installation présentait un risque avéré de pollution.

³ Sources : Service public de l'assainissement non collectif, Rapport Annuel exercice 2016, Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

III. Déchets

Source : Rapport Annuel 2014, Service public d'élimination des déchets

La Communauté de communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) assure, depuis le 1er janvier 2002, la collecte et le traitement des ménages, en régie communautaire.

Pour le traitement des déchets, la CCVG adhère au Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

En 2014, le service collecte, en porte à porte ou en points de regroupement, les déchets ménagers des 30 803 habitants des communes de la CCVG.

- Collecte sélective

En 2014, **11 996 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées sur le territoire de la CCVG, soit 389 kg/habitant/an.

Matériaux	Papier / carton	Plastique	Verre
Nombre de colonnes	73	71	77
Tonnage collecté en PAV	527	92	551
Tonnage collecté en PàP	172	27	
TOTAL TRI SÉLECTIF	699	119	551

Tonnages récupérés en collecte sélective
Source : Rapport Annuel 2014, Service public d'élimination des déchets

- Déchetterie

La déchetterie communautaire est située à Solliès-Pont, dans la zone d'activités de la Poulasse. Elle accepte les déchets suivants : encombrants incinérables, déchets verts (<2 m³), papier/cartons, plastiques, verres, batteries, bouteilles de gaz vides, déchets ferreux, électro-ménager, matelas, piles, huile de moteur usagée, gravats/ plâtres (quantité <1 m³), pneus sans jante (véhicules légers), Déchets Dangereux des Ménages (pots peinture...).

Pour les professionnels, une tarification spéciale a été mise en place en 2009. L'infrastructure en place permet d'absorber un certain flux, au-delà, les professionnels doivent s'adresser à des filières particulières non publiques.

tonnages	2013	2014	Variation
			2013-2014
Verres plats	45	43	-4,44%
Ferrailles	266	212	-20,30%
Gravats	2996	2767	-7,64%
Cartons	130	156	20,00%
Déchets verts	1 210	1 627	34,46%
Encombrants incinérables	2319	2487	7,24%
D3E	161	165	2,48%

Tonnages récupérés en déchetterie
Source : Rapport Annuel 2014,
Service public d'élimination des déchets

- Collectes séparatives

Des collectes spécifiques de matériaux ferreux et déchets verts faisant l'objet d'une valorisation sont réalisées à domicile ou sur rendez-vous, à la demande des administrés.

En 2014, 1 445 tonnes de déchets verts ont été collectés : 866 tonnes collectés et valorisés sur l'unité de compostage de La Crau, et 579 tonnes de déchets vers en sac collectés et recyclés chez un prestataire privé.

175 tonnes de ferrailles ont également été collectées à domicile et déposés pour revalorisation chez un repreneur.

- Traitement

Les déchets ménagers et assimilés collectés par le service communautaire sont acheminés vers le quai de rupture communautaire à Solliès-Pont. LESITTOMAT prend ensuite en charge ces déchets et assure le transport au Centre de traitement de Lagoubbran (Toulon).

Les déchets verts sont valorisés sur l'unité de compostage à La Crau, les déchets verts en sac par un prestataire privé à Ollioules.

Les matériaux ferreux sont déposés chez un repreneur à La Farlède pour être revalorisés en matière.

Les encombrants suivent la filière des déchets mise en place par le SITTOMAT.

Le SITTOMAT prend en charge la collecte et le traitement des déchets issus des collectes sélectives ainsi que les déchets qui transitent par la déchetterie communautaire, et depuis 2012, par le quai de déchargement au centre technique de La Farlède.

Les traitements réalisés sont :

- incinération des déchets par le SITTOMAT,
- compostage des déchets verts,
- valorisation de matière pour les déchets en collecte sélective (verre, carton, plastique), par le biais des prestataires du SITTOMAT,
- valorisation de matière des matériaux ferreux.